

## Mode d'emploi succinct

### Saisir des formations continues sur la plate-forme de formation continue de l'ISFM [www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch)

### Check-list pour la médecine interne générale

---

- 1. Connexion à la plate-forme de formation continue [www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch)**  
 Rendez-vous sur la plate-forme [www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch) et connectez-vous. Pour toute question concernant le login, la ligne d'assistance du Service d'administration des membres (DLM) de la FMH est à votre entière disposition (tél. +41 31 359 12 59 ou [myfmh@fmh.ch](mailto:myfmh@fmh.ch)).
- 2. Saisir des activités de formation continue**  
 Pour la saisie de vos formations continues, nous attirons votre attention sur le [Mode d'emploi succinct pour les médecins de l'ISFM «Plate-forme de formation continue»](#).
- 3. Formations continues**  
 Si vous n'avez pas la certitude qu'une formation continue est reconnue comme telle par la SSMIG, vous pouvez consulter le site Internet de la SSMIG pour en savoir plus à ce sujet:
  - [Formations continues reconnues automatiquement](#)
  - [Liste en ligne des sessions de formation continue](#)
  - [Liste en ligne des e-learning, revues](#)
- 4. Attention: limitations pour certaines méthodes de formation continue**  
 Selon le chiffre 3.2 du programme de formation continue de la SSMIG, certaines méthodes de formation continue ne donnent droit à des crédits de formation continue essentielle que de manière limitée.

Formation continue	Limitation	Remarque
Apprentissage structuré avec des médias (p. ex. e-learning, revues).	Au maximum 8 crédits de formation continue essentielle par an	Si accréditation par la SSMIG (cf. <a href="#">liste en ligne</a> )
Formation continue en vue de la recertification d'attestations de formation complémentaire p. ex. en médecine sportive, échographie, médecine manuelle, médecine psychosomatique et psychosociale	Au maximum 8 crédits de formation continue essentielle par an	Si accréditation par la SSMIG (cf. <a href="#">liste en ligne</a> )
Participation à des cercles de qualité structurés	1 crédit de formation continue essentielle par heure; au max. 8 crédits de formation continue essentielle par an	Reconnaissance automatique, le total de ces cinq méthodes de formation continue se limite à 15 crédits de formation continue essentielle par an. Les formations continues suivies qui excèdent une éventuelle limitation de la formation continue essentielle sont reconnues sans restriction dans le cadre de la formation continue élargie.
Activité de conférencier ou d'enseignement pour la formation prégraduée, postgraduée et continue en médecine interne générale	2 crédits de formation continue essentielle par intervention de 15 à 60 min.; au max. 8 crédits de formation continue essentielle par an	

Formation continue	Limitation	Remarque
Intervision/supervision structurée	1 crédit de formation continue essentielle par heure; au max. 8 crédits de formation continue essentielle par an	
Publication d'un travail scientifique en médecine interne générale (relu par un pair) en tant que premier ou dernier auteur ou activité de pair relecteur pour des revues	5 crédits de formation continue essentielle par publication; au max. 8 crédits de formation continue essentielle par an	
Présentation de poster en tant que premier ou dernier auteur dans le domaine de la médecine interne générale	2 crédits de formation continue essentielle par poster; au max. 4 crédits de formation continue essentielle par an	
Formation continue clinique pratique (participations à des visites, démonstrations de cas dans le domaine de spécialisation, visites cliniques de services hospitaliers des médecins installés)	1 crédit de formation continue essentielle par heure; au max. 8 crédits de formation continue essentielle par an	Reconnaissance automatique, le total de ces deux méthodes de formation continue se limite à 15 crédits de formation continue essentielle par an. Les formations continues suivies qui excèdent une éventuelle limitation de la formation continue essentielle sont reconnues sans restriction dans le cadre de la formation continue élargie.
Réalisation d'«In-Training-Examen», de «Self-Assessment» et d'audits structurés	1 crédit de formation continue essentielle par heure; au max. 5 crédits de formation continue essentielle par an	

## 5. Formations continues non reconnues

Les formations continues suivantes ne sont pas reconnues (liste non exhaustive):

- activités au sein d'une société de discipline médicale ou d'organisations professionnelles ou de politique professionnelle (y compris activités au sein de commissions et en tant qu'expert);
- activités politiques;
- établissement d'expertises;
- cours de base pour l'obtention d'une attestation de formation complémentaire (ex. formation aux pratiques de laboratoire, à l'échographie, etc.).

## 6. Etude personnelle

L'étude personnelle ne doit pas attestée; vous n'avez donc pas besoin de la saisir sur la plateforme de formation continue.

## 7. Confirmations de participation

La SSMIG recommande de télécharger les confirmations de participations aux différentes formations continues sur la plateforme de formation continue. Cela évite de devoir demander des informations complémentaires en cas de contrôle aléatoire.

## 8. Réduction de l'obligation de formation continue

En cas d'interruption de l'activité médicale en Suisse pour une période totale de quatre mois au minimum et de 24 mois au maximum au cours de la période de formation, l'étendue du devoir de formation continue diminue proportionnellement à la durée de l'exemption (maladie, séjour à l'étranger,

maternité, etc.). Vous pouvez le déclarer de la manière suivante sur la plateforme de formation continue: «Demander diplôme», point 3 sur 6 «Motifs de réduction». Le système calcule ensuite au prorata le nombre minimal de crédits nécessités.

## 9. Des questions?

Pour les questions d'ordre général, veuillez vous reporter aux [FAQ de l'ISFM](#) et pour les questions spécifiques à une discipline en particulier aux [FAQ de la SSMIG](#). La SSMIG propose à ses membres des conseils individuels relatifs à la formation continue (tél. +41 31 370 40 01, [credits@sgaim.ch](mailto:credits@sgaim.ch)).

### **Bases**

[Réglementation pour la formation continue ISFM](#)

[Programme de formation continue SSMIG](#)